



Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 17 mai 2021, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Séance par vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller
Daniel Arteau, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Marie Tremblay, directrice générale. Ainsi que Nancy L'Heureux, trésorière.

OUVERTURE

Le maire Monsieur Yves Bédard, souhaite la bienvenue, et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.
Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

D'ADOPTER l'ordre du jour avec une modification,
par la résolution **21-05-146**.

AJOUT

9.18 Adoption de l'énoncé politique des aînés et dépôt de deux rapports du Comité de pilotage de la MADA

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune question.

3. Adoption de procès-verbaux

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021,
par la résolution **21-05-147**.

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021,
par la résolution **21-05-148**.

3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021,
par la résolution **21-05-149**.

3.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021,
par la résolution **21-05-150**.

4. Correspondance : Voir liste

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 4 mai 2021 est déposé, il a été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.

5. Trésorerie

5.1. Rapport financier mensuel au 30 avril 2021

La trésorière fait la lecture du rapport financier

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE ledit rapport financier au 30 avril 2021 soit adopté tel que lu,
par la résolution **21-05-151**.

5.2. Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / avril 2021

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie les bordereaux de dépenses et salaires pour le mois d'avril 2021, la trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaires 81 609 \$ pour la période d'avril 2021 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 81 609 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / AVRIL 2021		
	DÉPENSES	68 697 \$
	SALAIRES	12 912 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE le bordereau des dépenses et salaires au 30 avril 2021 soit approuvé tel que lu,
par la résolution **21-05-152**.

5.3. Présentation des « Comptes à payer au 30 avril 2021 »

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE le bordereau des dépenses pour le mois d'avril 2021 soit approuvé tel qu'il a été présenté
tue la trésorière, Mme Nancy L'Heureux, procède au paiement des dépenses y figurant pour un
total de 77 271,21 \$,
par la résolution **21-05-153**.

Certificat de crédits

Je, soussignée Nancy L'Heureux, trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 17 mai 2021.

Signature :

6. Dépôt de documents d'urbanisme

6.1. Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

- Mois d'avril 2021, 36 permis, représentant une valeur de 2 673 028 \$
- Mois d'avril 2020, 7 permis, représentant une valeur de 305 500 \$

- Cumulatif pour la période de janvier à avril 2021 3 862 782 \$

6.2. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2021 Annexe A

6.3. Résolutions pour les permis émis pour avril 2021 (5)

30, rue des Pins

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 05 mai 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-05-041 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **30, Pins** a soumis des plans pour une construction de bâtiment secondaire qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

D'accorder la demande de permis par la résolution **21-05-154**

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

61, de la Montagne

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 05 mai 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-05-042 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **61, Montagne** a soumis des plans pour une construction neuve qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

D'accorder la demande de permis par la résolution **21-05-155**

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

935, chemin des Hêtres

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 05 mai 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-05-043 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **935, Hêtres** a soumis des plans pour une construction de bâtiment secondaire qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

D'accorder la demande de permis par la résolution **21-05-156**

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1504, chemin du Club-Nautique

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 05 mai 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-05-044 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **1504, Club-Nautique** a soumis des plans pour une rénovation du bâtiment principal qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

D'accorder la demande de permis par la résolution **21-05-157**

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1892, chemin Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 05 mai 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-05-045 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **1892, Tour-du-Lac Nord** a soumis des plans pour une rénovation du bâtiment principal qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

D'accorder la demande de permis par la résolution **21-05-158**

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

6.4. Dépôt de documents – Démarche MADA

6.4.1. Énoncé de politique des aînés – Annexe C

6.4.2. Plan d'action – Annexe D

7. Avis de motion et présentation des projets

7.1. Avis de motion modifiant le règlement 385-21 sur la Gestion contractuelle

ADOPTION DU RÈGLEMENT No 389-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE No 385-21

ATTENDU QUE le Règlement numéro 385-21 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le Ville de Lac-Sergent, le 15 mars 2021 conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. ») (ou à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après appelée « L.C.V. »));

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,
par la résolution **21-05-159**

QUE le Règlement no 389-21 modifiant le règlement no 385-21 soit adopté.
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

8. Règlements

8.1. Adoption du règlement numéro 388-21 autorisant la garde de poules

RÈGLEMENT No 388-21 sur les dispositions concernant les animaux de basse-cour (poulaillers urbains)

VISANT À AUTORISER LA GARDE DE POULES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAC SERGENT

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs en matière d'environnement ;

ATTENDU QUE le règlement municipal uniformisé numéro (RMU) No 386-21, au chapitre 3.3 Dispositions relatives aux autres types d'animaux, et au paragraphe 3.3.4 Garde, stipule que les animaux de ferme et les petits animaux de basse-cour doivent être gardés de façon à les empêcher de sortir du terrain sur lequel ils sont gardés ;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Sergent désire autoriser, la garde de poules sur son territoire, aux conditions prévues au présent règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion et présentation du projet règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 19 avril 2021, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU que le projet de règlement No 388-21 a été mis à la disposition des citoyens depuis 16 mars, sur le site internet de la municipalité ainsi qu'à l'Hôtel de Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-05-160**

D'ADOPTER le règlement portant le numéro **388-21 Animaux de basse-cour (poulaillers urbains)**.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9. Résolutions

9.1. Politique familiale – remboursement aux citoyens

POLITIQUE FAMILIALE – REMBOURSEMENT PARTIEL DE FRAIS D'INSCRIPTION EN LOISIR

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Sergent autorise un remboursement pour des cours et/ou activités non dispensés sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE les demandes respectent les conditions contenues dans notre *Politique*, notamment les suivantes :

- Le cours et/ou activité doit être offert par une autre municipalité ;
- Les demandes de remboursement doivent être effectuées dans la même année que l'inscription au cours et/ou à l'activité;

ATTENDU QUE la différence du coût d'inscription entre un résident de Lac-Sergent et un de la Ville de Saint-Raymond, Pont-Rouge et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour une activité inscrite aux loisirs de St-Raymond, de Pont-Rouge ou de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

ATTENDU QUE la différence d'un coût d'inscription pour un abonnement par résidence à une bibliothèque sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond, Pont-Rouge ou de Québec ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-05-161**

QU'un remboursement soit fait à des citoyens de Lac-Sergent, tel que :

Citoyen 1, danse maternité	remboursement de	6,46 \$
Citoyen 2, danse senior avancée	remboursement de	20,00 \$
Citoyen 3, hockey mineur	remboursement de	100,00 \$
Citoyen 4,	remboursement de	77,25 \$

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire correspondant.

9.2. Autorisation de dépenses – travaux publics – remplacement 2 ponceaux

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR REMPLACEMENT DE PONCEAUX

1 SUR DE LA CHAPELLE ET

1 SUR LE CHEMIN DU RUISSEAU

ATTENDU la rupture d'un ponceau sur la voie publique ;

ATTENDU QUE des travaux à la canalisation sont nécessaires pour permettre la circulation sécuritaire ;

ATTENDU QUE pour procéder au remplacement du matériel et des équipements de voirie sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-05-162**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement de dépenses jusqu'à concurrence de l'estimation faite par les travaux soit 6 520 \$ plus les taxes applicables,

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 521.
de projet 001-21-TP

9.3. Autorisation de signature – Entente intermunicipale – Patrouille nautique

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE LAC-SERGENT ET DE SAINT-RAYMOND

RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE PATROUILLE NAUTIQUE, À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET AUX PARTAGES DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

ATTENDU l'augmentation du nombre de plaisanciers et d'embarcations sur le lac Sergent et le lac Sept-Îles ;

ATTENDU l'accroissement du nombre de signalements de situations dangereuses et de non-respect des règles de navigation sur ces deux lacs ;

ATTENDU ce qui précède, les villes de Lac-Sergent et de Saint-Raymond ont convenu d'établir une patrouille nautique sur le lac Sergent et la lac Sept-Îles afin d'accroître la sécurité des usagers, d'assurer la protection des milieux naturels et de préserver la qualité de vie du milieu ;

ATTENDU que les villes de Lac-Sergent et de Saint-Raymond désire faire l'acquisition en commun, dans le cadre de cette patrouille nautique, d'équipements (ci-après «*l'Équipement*») dont la liste est jointe au projet d'entente intermunicipale sous l'annexe « A » ;

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir dans une entente intermunicipale (pièce jointe) des modalités quant à l'embauche de patrouilleurs, à l'utilisation, l'achat, l'entretien, la garde et l'entreposage de *l'Équipement*, aux assurances et durée de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents,
par la résolution **21-05-163**

QUE le Conseil municipal autorise le maire, Yves Bédard et la greffière, Marie Tremblay, à signer l'Entente intermunicipale de la Patrouille nautique selon les conditions énumérées plus-haut.

9.4. Achat zodiaque – Patrouille nautique

ACHAT D'UNE EMBARQUATION POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE - SAISON ESTIVALE 2021

ATTENDU QUE l'instauration de la patrouille nautique sur le lac Sergent et sur le lac Sept-Îles a pour objectif principal la sensibilisation à la sécurité nautique des plaisanciers ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent et la de Ville de St-Raymond ont convenu d'une entente intermunicipale pour la période estivale 2021 ;

ATTENDU QUE les inspecteurs nautiques municipaux effectueront des patrouilles sur le lac Sergent et le lac Sept-Îles de la mi-juin à la mi-septembre ;

ATTENDU QUE des équipements doivent être acquis pour l'exercice des patrouilles ;

ATTENDU QUE l'embarcation a fait l'objet d'une inspection sommaire ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-05-164**

QUE le Conseil de Ville autorise l'achat d'un zodiaque dont le numéro de série est XDCR710JG607, force de moteur 90 HP, longueur de 6 mètres (21 pieds) pour l'usage des patrouilleurs, à Christian Dominique, pour la somme de 28 000 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Conseil autorise une dépense pour la préparation de l'embarcation avant la mise à l'eau, correspondant à une dépense de 2 300 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Conseil autorise une dépense pour l'achat d'une toile pour couvrir l'embarcation lorsque hors-service, correspondant à une dépense estimée de 600 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03 310 10 524.

9.5. Embauche de l'inspecteur adjoint aux travaux publics

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'à cette période de l'année, l'embauche d'un adjoint aux travaux publics est nécessaire ;

ATTENDU QUE cette personne a la compétence requise pour exécuter des tâches diverses propres aux responsabilités reliées à certaines des opérations du Service des travaux publics, tel que décrit dans l'offre d'emploi publié ;

ATTENDU QUE l'employé nous a assuré de faire preuve de courtoisie envers les citoyens, notamment, et de sa capacité à travailler en équipe,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,
par la résolution **21-05-165**

QUE Dominic Duhamel, domicilié à Saint-Raymond, soit et, par la présente, est engagé au poste d'inspecteur adjoint aux travaux publics, avec période d'essai de trois (3) semaines,

ET QU'il sera sous la supervision de l'inspecteur municipal, qu'il travaillera 32 heures semaine au taux horaire de 20 \$/heure. La durée de l'entente s'étant du 27 avril à la fin octobre ou le début novembre 2021.

9.6. Engagement sauveteur – ANLS

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER – SAUVETEUR AU CAMP DE JOUR / ANLS

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **21-05-166**

QUE soit employée par la Ville de Lac-Sergent Karina Petit à titre de sauteur au camp de jour de l'Association Nautique, selon l'horaire définitif par ANLS, pour des semaines de travail complètes, pour une période de 8 semaines, débutant le 21 juin ;

QU'il soit convenu avec l'ANLS que la participation financière de la municipalité correspond au salaire de l'employé, soit 4 350 \$ plus les bénéfices selon l'entente convenue avec l'ANLS ;

QUE le salaire payé par la municipalité soit imputé au poste budgétaire – Rémunération – Terrains de jeux 02-70150-141.

9.7. Embauche des patrouilleurs nautiques – saison estivale 2021

EMBAUCHE DES PATROUILLEURS NAUTIQUES – SAISON ESTIVALE 2021

Mise à jour de la résolution 21-04-096

ATTENDU que le Conseil a approuvé la formation d'une patrouille nautique afin de contribuer à la sécurité des plaisanciers sur le lac Sergent ainsi que sur le lac Sept-Îles ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **21-05-167**

QUE les personnes suivantes soient embauchées comme patrouilleurs nautiques pour un nombre d'heures à déterminer entre le 1 juin et le 3 septembre 2021 :

- Cassiopé Martel
- Pier-Olivier Auger
- Jérémie Leclerc

QUE lesdits patrouilleurs nautiques soient embauchés pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la Ville de Saint-Raymond sur les lacs Sept-Îles et Sergent et leurs affluents ;
- l'application des règlements suivants, à savoir :
 - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments ;
 - Règlement sur les petits bâtiments ;
 - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance ;
 - Autres règlements municipaux applicables.

9.8. Autorisation achats MADA – matériel informatique et autres

MADA – AUTORISATION ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE, MOBILIER ET RÉPERTOIRE

ATTENDU l'adhésion à la démarche Municipalité amie des aînés amorcée en janvier 2020 ;

ATTENDU les travaux du comité de pilotage quant aux consultations pour connaître les besoins de nos citoyens de 50 ans et plus ;

ATTENDU les recommandations du comité de pilotage présentées dans le plan d'action, notamment celle de donner accès à Internet à la clientèle cible nécessitant une aide ou l'équipement de base ;

ATTENDU l'acceptation du projet présentée dans le cadre programme Nouveaux du gouvernement du Canada ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-05-168**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'achat de matériel informatique auprès de La Clef de sol, représentant une dépense approximative de 3 969,70 \$ taxes incluses ; (ordinateur, tablette, mallettes, souris, Office 365, antivirus),

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'achat d'une table et d'un présentoir pour dépliants avec un budget approximatif de 1 000 \$ excluant les taxes applicables ;

ET QUE ces dépenses soient imputées au surplus cumulé.

9.9. Renouvellement contrat Assaini Conseil – installations sanitaires au Club nautique

OCTROI DE CONTRAT HM-2021 / PROGRAMME DE SUIVI PRÉVU AU CERTIFICAT D'AUTORISATION ÉMIS PAR LE MELCCC POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PROVENANT DU CLUB NAUTIQUE

CONSIDÉRANT que les modalités du certificat d'autorisation émis le 22 décembre 2005 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demandent un suivi environnemental ;

CONSIDÉRANT que le programme de suivi nécessite des inspections trimestrielles ainsi qu'un suivi annuel sur la migration du phosphore ;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Assaini conseil de poursuivre aux mêmes tarifs que l'entente initiale de trois ans (2018, 2019, 2020) et pour la même durée de 3 années (2021, 2022 et 2023) ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des membres présents

Par la résolution **21-05-169**

DE mandater la firme Assaini conseil pour la réalisation du programme de suivi environnemental des eaux usées provenant du Club Nautique pour les années 2021, 2022 et 2023, et ce, au coût de 1 180 \$ par année ;

ET QUE la soumission SOUM-2021-04-617 et la présente résolution tiennent lieu de contrat ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Hygiène du Milieu – Services scientifiques – 241-54-11.

9.10. Achat de vêtements avec identification de la VDLS pour l'inspecteur et l'adjoint au TP et logo VDLS et St-Raymond pour la patrouille nautique

ACHAT D'ARTICLES AVEC SIGNATURE POUR LE PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA PATROUILLE NAUTIQUE - SAISON ESTIVALE 2021

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire faciliter l'identification de son personnel aux travaux publics et de bénévoles ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent et la de Ville de St-Raymond ont convenu d'une entente intermunicipale pour la période estivale 2021 ;

ATTENDU QUE les inspecteurs nautiques municipaux effectueront des patrouilles sur le lac Sergent et le lac Sept-Îles de la mi-juin à la mi-septembre ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution Par la résolution **21-05-170**

QUE le Conseil de Ville autorise l'achat de vêtements (manteau, polo, t-shirt, casquettes) à l'entreprise Alain Piché Collection pour la somme de 1 500 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70193 447.

9.11. Annulation de doublon

ANNULATION DE RÉOLUTION POUR DOUBLON

ATTENDU que deux résolutions (21-01-024 et 21-04-110) ont été adoptées pour le même sujet auprès de l'entreprise Productions GO Musique inc. pour le spectacle de Laurence Jalbert dans le cadre du 100e anniversaire de la Ville de Lac-Sergent ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

Par la résolution Par la résolution **21-05-171**

QUE la résolution portant le numéro 21-01-024 soit annulé.

La dépense relative à la résolution 21-01-024 devait être imputées au poste budgétaire 02 70193 447.

9.12. Nettoyage des abords du sentier d'hébertisme – à suivre lundi 17 mai

NETTOYAGE DES ABORDS DU SENTIER D'HÉBERTISME

ATTENDU l'obtention de financement de 15 000 \$ du *Fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC de Portneuf pour aller de l'avant avec l'aménagement de sentier d'hébertisme, phase I ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent s'est engagée par la résolution 20-06-146 à verser une contribution financièrement de 19 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat de construction de la phase I relatif à l'aménagement d'un sentier d'hébertisme et d'une piste de vélo à obstacle soit octroyé en août 2020 par la résolution: 20-08-210 à l'entreprise Affichage Multi-Sports au montant de 18 500 \$ plus les taxes applicables.

ATTENDU QUE la Ville doit maintenant poursuivre l'aménagement en effectuant des travaux de nettoyage des abords du sentier ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-05-172**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement de dépenses estimées à 21 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE ces dépenses seront inscrites au numéro de projet 002-21-TP

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 59 132000.

9.13. Aménagement sécuritaire – Chemin Tour-du-lac-Nord – à suivre [lundi 17 mai](#)

AUTORISATION DE DÉPENSE – AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE POUR PIÉTON ET CYCLISTE

ATTENDU que les citoyens se sont exprimés sur l'importance d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes ;

ATTENDU qu'il est possible d'utiliser une partie des bas-côtés, entre la chaussée et le fossé, pour élargir ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

par la résolution **21-05-173**

QUE la municipalité procèdera à des travaux d'élargissement de l'accotement entre le 1541 et le 1577 chemin Tour-du-lac Nord,

QU'une somme de 15 800 \$ avant taxes est autorisée pour la réalisation de la phase 1 desdits travaux ;

QUE ces dépenses seront inscrites au numéro de projet 002-21-TP

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 59 1310000.

9.14. Autorisation de dépense pour entretien routier

Aucune résolution – ce sujet est inclut au point 9.2

9.15. Autorisation de la quote-part 2021 à payer à la cour municipale de Saint-Raymond

AUTORISATION DE LA QUOTE-PART 2021 À PAYER À LA COUR MUNICIPALE DE SAINT-RAYMOND

ATTENDU QUE le bilan annuel 2020 de la cour municipale a été déposé au bureau municipal le 23 mars dernier ;

ATTENDU QUE le montant de la quote-part 2020 pour Lac-Sergent est connu au montant de 4 415,97 \$ excluant les taxes ;

ATTENDU QUE le montant des frais conservés à la cour pour notre quote-part de 2020 est de 419 \$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
Par la résolution **21-05-175**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement de sa quote-part 2021 au montant de 3 996,97 \$ plus les taxes applicables

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 12000 412.

9.16. Remboursement de déneigement – Chemin privé des Hêtres

REMBOURSEMENT DE DÉNEIGEMENT – Chemin privé des Hêtres

ATTENDU la politique d'aide au déneigement des chemins privés ;

ATTENDU qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives ;

ATTENDU la demande d'aide de l'OBNL Association des propriétaires du domaine des hêtres inc. (APDH) datée du 20 mars 2021 pour le déneigement du chemin des Hêtres, totalisant 50 propriétés ;

ATTENDU que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-05-176**

QUE la Ville de Lac-Sergent rembourse à l'APDH une partie des frais de déneigement du chemin des Hêtres pour la saison 2020-2021 effectué l'entreprise Ferme Victorin Drolet inc., que l'APDH a payé déjà 11 210 \$ plus les taxes applicables (réf. Facture du 1^{er} février 2021, # 0058) ;

QUE la portion assumée par la ville corresponde au taux payé par la ville pour son déneigement jusqu'à un maximum de 90 % de la taxe de déneigement payée par les citoyens membres de l'ADPCH tel que prévu à la politique d'aide au déneigement des chemins privés.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 33020 521.

9.17. Autorisation de dépense – production collant pour bouées de rive

AUTORISATION DE DÉPENSE – PRODUCTION DE COLLANT POUR BOUÉES DE RIVE

ATTENDU la présence de bouées de rive pour les limites permises à la navigation sur le lac Sergent ;

ATTENDU QU'il était nécessaire de remplacer les collants apposés antérieurement ;

ATTENDU QU'il a fallu procéder au montage et à l'impression de 180 nouveaux collants PCV et 180 collants PVC prévus ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-05-177**

QUE le conseil de ville autorise le paiement à l'entreprise Collection Alain Piché Broderies de la facture 6826, datée du 30 avril 2021, pour la somme de 500 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02 70193 447.

9.18. Adoption de deux rapports du Comité de pilotage de la MADA

MADA – DÉPÔT DE DOCUMENTS – DÉMARCHE MADA

- ÉNONCÉ DE POLITIQUE DES AÎNÉS
- PLAN D'ACTION

ATTENDU l'adhésion de Ville de Lac-Sergent à la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)* amorcée en janvier 2020 ;

ATTENDU les travaux du Comité de pilotage quant aux consultations pour connaître les besoins de nos citoyens de 50 ans et plus ;

ATTENDU que l'analyse et les recommandations du Comité de pilotage sont présentées dans le plan d'action dans les documents « Énoncé de politique des aînés » et « Plan d'action » tel que présenté au Conseil de ville le 10 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

QUE la Ville de Lac-Sergent adopte le principe de cette énoncé des aînées :

*« La Ville de Lac-Sergent adhère au principe **Penser et agir aîné** en adaptant ses politiques, ses services et ses structures afin de soutenir le vieillissement actif et en favorisant la participation des aînés à la vie citoyenne et communautaire sur son territoire pour ainsi favoriser l'inclusion des aînés.*

Selon les valeurs de la municipalité consolidées depuis leur adoption, en 2007 : Respect – Entraide – Engagement »

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

Daniel Arteau : il remercie samedi pour la préparation des toiles de jutes pour la protection du lac. Tous les membres du conseil étaient présents ainsi qu'une douzaine de bénévoles.

Affaires nouvelle : projet structurant terrain de basketball ainsi que deux jeux de pétanques grâce à l'obtention d'une subvention de la MRC de Portneuf.

Rappel : Samedi 22 et dimanche 23 mai, distribution d'arbres, 800 arbres seront disponibles pour les citoyens pour améliorer l'environnement du lac.

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour.

12. Deuxième période de questions

Aucune question.

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Que la séance soit levée à 20 h 16.

YVES BÉDARD
MAIRE

Marie Tremblay
Directrice générale et greffière